

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

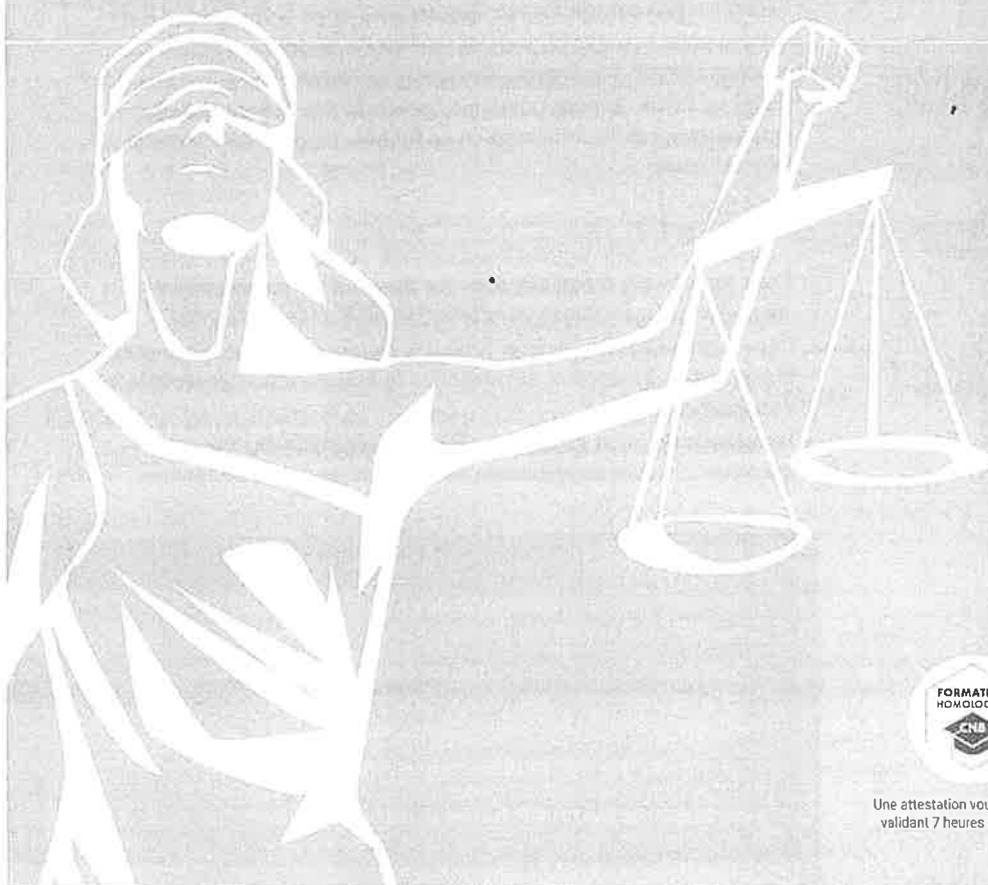
**MARDI 21 NOVEMBRE 2023
PARIS OU DISTANCIEL**



22^e rendez-vous annuel

REDRESSEMENTS FISCAUX

Actualité 2023



**RÉDUCTION DE
200 € HT**

POUR TOUTE INSCRIPTION
REÇUE AVANT LE
21/11/2023
(PRINT200)**

**Suivez l'évolution
de ce programme**



www.efe.fr



Une attestation vous sera remise
validant 7 heures de formation

“ Rendez-vous incontournable,
grande qualité des échanges,
complet et précis.

“ Excellente conférence comme
d'habitude.

“ Les commentaires des présidents
Fouquet et Bachelier sur l'actualité
jurisprudentielle apportent une grande
valeur ajoutée.



Alain BARBOT

Responsable de l'Offre en Comptabilité - Fiscalité
abarbot@efe.fr

ÉDITO



Le montant des redressements fiscaux notifiés représente chaque année plus de 20 milliards d'euros pour les entreprises et les particuliers. Cette année de crise a un impact sur les contrôles menés, sur vos droits et obligations, à la suite de l'arrêt et au déroulement particulier de ceux-ci, et sur les chefs de redressements qu'il est important de décrypter.

L'administration fiscale prône le dialogue avec les contribuables. Elle est portée par la lutte contre les pratiques, positions et opérations fiscales qu'elle estime contraire aux textes. Toutefois, tous les redressements ne se terminent pas devant les juges pour apparaître sur la place. Il est important de connaître l'actualité des chefs de redressements en cours et les points d'attention de l'administration fiscale.

Avec ce rendez-vous incontournable de fin d'année, organisé par EFE depuis plus de 20 ans, vous échangerez avec de grands avocats spécialistes de chaque domaine sous la présidence du Président Olivier Fouquet et du Président Gilles Bachelier.

ORGANISATION DE LA JOURNÉE

- Accueil des participants : 8h30
- Ouverture des débats : 9h00
- Déjeuner de 13h00 à 14h30
- Café-Networking de 15 minutes à 10h30 et 16h00
- Clôture de la journée à 17h30

POUR QUI ?

- Directeurs et responsables juridiques et fiscaux
- Responsables contentieux
- Directeurs administratifs et financiers
- Directeurs et secrétaires généraux
- Responsables comptables et experts-comptables
- Avocats et conseils

POURQUOI ?

- Bénéficier des commentaires d'éminents membres du Conseil d'État
- Faire le point et maîtriser les redressements en cours exposés et commentés par des avocats fiscalistes de renom
- Maîtriser l'évolution des contrôles fiscaux et des procédures de redressement de l'administration en matière de fiscalité interne et internationale

COMMENT ?

- Cette journée est organisée sous forme de tables rondes réunissant les meilleurs spécialistes dans leur domaine de compétences
- Cette conférence est conçue sous une forme interactive. Vous avez la possibilité de réagir et de poser des questions aux intervenants à tout moment
- Une documentation détaillée reprenant l'ensemble des points débattus au cours de la journée sera remise en début de séance

LES ACQUIS

- Sécuriser vos pratiques fiscales et mettre en place vos opérations fiscales sans risque
- Mettre en œuvre des stratégies fiscales en tenant compte des redressements fiscaux réalisés en 2023
- Maîtriser les chefs de redressement les plus sensibles du moment et anticiper les risques de rehaussements

Les acquis de la conférence ne seront pas évalués

Note de satisfaction

☆☆☆☆☆ 5/5
Avis Vérifiés



Formation d'actualité
riche et complète.



Complet et précis.



Très bien conforme à mes
attentes, je recommande.

MARDI 21 NOVEMBRE 2023



ATTENTION
Le programme est susceptible d'être modifié en fonction des redressements et actualités jusqu'au jour de la conférence

Le programme est susceptible d'être modifié en fonction des redressements et actualités jusqu'au jour de la conférence



AVEC LA PRÉSENCE EXCEPTIONNELLE DE :



Olivier FOUQUET
Président de Section (H)
CONSEIL D'ÉTAT



Benoît BOHNERT
Conseiller d'État
CONSEIL D'ÉTAT



Gilles BACHELIER
Président (H) de chambre
CONSEIL D'ÉTAT



Charles Emmanuel AIRY
Maître des requêtes
CONSEIL D'ÉTAT

AVEC LES AVOCATS ET EXPERT-COMPTABLE :



Anne-Laure BENOIST
Indirect Tax Partner
KPMG AVOCATS



Laurent CHATEL
Avocat Associé
CMS FRANCIS LEFEBVRE



Bruno GOUTHIERE
Avocat Associé
CMS FRANCIS LEFEBVRE



Hervé KRUGER
Expert-comptable et Commissaire aux comptes - Associé, MAZARS
Professeur Associé
UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE



Thomas PERROT
Avocat Associé
SKADDEN ARPS SLATE MEAGHER & FLOM



Éric QUENTIN
Avocat Associé
HOCHÉ SOCIÉTÉ D'AVOCATS

8h45 Accueil des participants

9h00 FISCALITÉ DES ENTREPRISES

Aides et recapitalisations intra-groupe

- Aides à caractère commercial ou financier
- Recapitalisations

Qualification titres de participation / titres de placement : des rectificatifs qui figurent toujours dans le « top ten » des redressements fiscaux

- Critères d'utilité, quelle actualité ?
- Comment démontrer l'intention ?
- Comment démontrer la remise en cause de l'intention initiale ?

Charges financières

- Justification d'un taux d'intérêts entre parties liées
- Notions de sociétés liées au sens de l'article 39-12 du CGI et déduction des intérêts d'emprunt
- Absence de rémunération d'un contre-garantie accordée à une filiale
- Avances entre sociétés sœurs et engagement de caution solidaire de l'associé

Apports et cessions à prix majoré ou minoré

- Valeurs d'apports délibérément minorées ou majorées selon les situations
- Impact d'une décote pour illiquidité
- Justification des valeurs retenues

Acte anormal de gestion

- Restructurations d'entreprise
- Refacturation de coûts donnant lieu à des provisions réputées non déductibles : comment tenir compte des provisions pour licenciement économique ?
- Mutualisation de coûts de nature exceptionnelle au sein de groupes de sociétés

Intégration fiscale

- Problématiques liées à l'indemnisation (ou pas) des filiales sortantes : quelles questions restent d'actualité et quelles sont les précautions à prendre ?

Fusions et théorie du prix d'acquisition

14h00 TVA

- Redressements en matière de droit à déduction
 - Le casse-tête des sociétés holdings
 - La question des régularisations de TVA antérieurement déduite
 - Quels sont les schémas de fraude en cours ?
- Redressements en matière de TVA collectée
 - Redressement établissements stables : de la question de la prescription et des sanctions applicables en matière de TVA
 - No show, indemnités, etc : comment définir l'existence d'un service
- Actualité des redressements en matière de taxe sur les salaires
 - Remise en cause de la sectorisation
 - Quelle définition retenir pour l'affectation du personnel salarié ?

15h00 FISCALITÉ INTERNATIONALE

- Quels contrôles des sociétés étrangères exerçant une activité occulte en France ? Dans quels cas l'administration considère-t-elle qu'elles ont un établissement ou un siège de direction en France ? Quelles conséquences en tire-t-elle ?
- Versements de dividendes à des non-résidents
 - Quels contrôles de la notion de résident et de celle de siège de direction effective ?
 - Quelle vérification de l'assujettissement à l'impôt du bénéficiaire pour l'application des conventions fiscales ?
 - Comment démontrer que la condition tenant au bénéficiaire effectif est remplie ?
 - Dans quel cas y a-t-il abus ou montage artificiel ?
- Article 182 B du CGI : retenue à la source sur les redevances et rémunérations de services rendus par des non-résidents
 - Quels contrôles du champ d'application de la retenue, notamment concernant les services non fournis en France mais utilisés en France ?
 - Quels contrôles des modalités d'application de la retenue : assiette, taux, redevable, etc. ?
- Imposition des revenus de source étrangère : comment éliminer la double imposition ?
 - Comment calculer et imputer le crédit d'impôt ?
 - Quelles sont les cas de refus opposés par les services fiscaux ?
- Prix de transfert : quelles pratiques et quels redressements en matière de prix de transfert ? Comment choisir la bonne méthode de détermination des prix ?
- Quelle déduction des frais financiers à l'international ?
- Quelle mise en œuvre pratique de l'article 209 B du CGI lors des contrôles fiscaux ?

16h15 FISCALITÉ LOCALE

Taxe foncière et CFE

- Locaux non industriels
 - Des redressements tournés vers une remise en cause des surfaces par Géoportail
 - Faut-il craindre les conséquences de la révision sexennale ? Quel impact de la négligence au regard de la déclaration Decloyer ?
 - Quelques problèmes rencontrés portant sur la catégorie et donc sur la grille tarifaire
- Locaux industriels
 - Quelle définition des immobilisations à retenir pour déterminer la valeur foncière avec la méthode comptable ? Focus sur le cas devenu compliqué des non-valeurs
 - En cas de requalification d'entrepôts en locaux industriels
 - Utilisation du FEC pour remettre à plat les valeurs foncières : une procédure inadaptée
 - Recrudescence de l'utilisation de la procédure des rôles particuliers

CVAE

- C'est la fin de la CVAE mais pas de la valeur ajoutée, laquelle servira à plafonner la CFE à 1,25
 - Comment gérer la suppression de la CVAE ?
 - Quels changements dans la détermination de la valeur ajoutée ?
 - Quelle gestion des litiges en cours ?

Autres taxes

- La taxe annuelle sur certains locaux en IDF et désormais en PACA
- La TASCOT et ses subtilités
- La TEOM, contentieux sur la légalité des taux et recours au service en payant la taxe



EFE est une marque du groupe

ABILWAYS

138581 125372 998538

00002103 000001 B 1110 G 5



**POUR VOUS INSCRIRE
SCANNEZ CE QR-CODE**
ou rendez-vous sur le site www.efe.fr



INFORMATIONS PRATIQUES

DATE ET LIEU DE LA CONFÉRENCE

Mardi 21 novembre 2023

Paris ou à distance

Le lieu de la conférence vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la conférence

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

EFE - Département formation
18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris
serviceclient@abilways.com - www.efe.fr
Tél. : 01 85 53 27 10

RENSEIGNEMENTS PROGRAMME

Posez vos questions à Alain Barbot
abarbot@efe.fr

PARTICIPATION (TVA 20 %)

TARIF HT	NORMAL	SPÉCIAL*
1 jour	1 095 € HT	795 € HT

* tarif spécial pour les membres d'une association fiscale professionnelle
200 € HT de réduction pour toute inscription avant le 21/11/2023
(code PRINT200)**

** Non cumulable avec toute autre réduction

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la conférence

Vous recevez cette information de la part de EFE (Groupe ABILWAYS)
Si vous ne souhaitez plus recevoir de sollicitations de la part du groupe ABILWAYS
DPO - 18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris ou correctionbdd@abilways.com

Rejoignez EFE sur LinkedIn



EFE - Edition Formation Entreprise

les acteurs de
la compétence

Membre de la Fédération
Les acteurs de la Compétence



13858 NN

Date de mise à jour : 10/2023